

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°37/2025

Objet : route de l'Eglise – route barrée en cas d'intempéries

LE MAIRE

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers de la route de l'Eglise en cas d'intempéries (épisodes de fortes précipitations) ;

ARRETE

Article 1

La route de l'Eglise sera ponctuellement interdite à la circulation en cas de fortes précipitations, depuis le carrefour avec la route de Doucy jusqu'au carrefour avec la côte de la Fruitière.

Article 2

Le présent arrêté s'applique du 24/10/2025 au 31/03/2026.

Article 3

La Commune mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 4

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le 24 OCT. 2025
Certifié exécutoire le 24 OCT. 2025

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 24/10/2025
Pour Le Maire, l'Adjoint
Marie-Odile DUBOIS

